

Nom du produit: TELONE* 2000 Soil Fumigant**Date de révision:** 2012/09/17**Date d'impression:** 17 Sep
2012

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

TELONE* 2000 Soil Fumigant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Substance active - produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences S.A.S.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Marco Polo, Bâtiment B
B.P. 1220
790 Avenue du Docteur Donat
ZAC du Font de l'Orme 1
06254 MOUGINS CEDEX
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0033 388 736 000

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 736 000

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (Cutanée)	Catégorie 3	H311	Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (inhalation)	Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

	R10	Inflammable.
T	R24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion
Xn	R20	Nocif par inhalation.
Xn	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Xi	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
N	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur: Danger

Mention de danger:

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- H301** Toxique en cas d'ingestion.
- H311** Toxique par contact cutané.
- H332** Nocif par inhalation.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335** Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Éviter de respirer les vapeurs ou fumées.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Ce produit est une substance.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 542-75-6 No.-CE 208-826-5 Index 602-030-00-5	—	97,5 %	1,3-Dichloropropène	Flam. Liq., 3, H226 Acute Tox., 3, H311 Acute Tox., 3, H301 Acute Tox., 4, H332 Asp. Tox., 1, H304 Eye Irrit., 2, H319 STOT SE, 3, H335 Skin Irrit., 2, H315 Skin Sens., 1, H317 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 542-75-6 No.-CE 208-826-5 Index 602-030-00-5	97,5 %	1,3-Dichloropropène	R10; T: R24/25; Xn: R20, R65; Xi: R36/37/38; R43; N: R50, R53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Demander immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Parce qu'une absorption rapide par les poumons peut se produire si le produit est aspiré, ce qui peut provoquer des effets sur tout le système, la décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Les données recueillies grâce à des essais sur les animaux indiquent que cette matière est une substance sensibilisante cutanée potentielle. Cependant, la sensibilisation cutanée n'a pas été constatée chez les employés travaillant dans la fabrication de cette matière. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie.

Moyens d'extinction à éviter: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs. Des concentrations inflammables de vapeurs peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair; voir la Section 9.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. L'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent. Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Mettre à la terre et relier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipement et du personnel. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Ne jamais utiliser de pression d'air pour transférer le produit. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Tenir le contenant fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Zinc. Aluminium. Alliages d'aluminium. Magnésium. Alliages de magnésium. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Tenir le contenant bien fermé. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation en tant que substance active dans un produit phytosanitaire.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
1,3-Dichloropropène	ACGIH (USA)	VME	1 ppm PEAU

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Agréable
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6,5 (@ 1 %) CIPAC MT 75 (suspension aqueuse 1%)
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	107 °C.

Point d'éclair - coupelle fermée	27 °C <i>Méthode A9 de la CE</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	23 mmHg @ 20 °C
Densité de vapeur (air = 1)	3,8
Densité (H₂O=1)	1,21 20 °C/4 °C <i>Pycnomètre</i>
Solubilité dans l'eau (en poids)	Insoluble
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	1,82 - 2,1 <i>Mesuré</i> Pas de données disponibles pour ce produit.
Température d'auto-inflammation	92/69/CEE A15 Aucun(e) en-dessous de 400°C
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	0,66 mPa.s @ 40 °C
Viscosité cinématique	0,636 mm ² /s @ 20 °C
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide	1,211 g/cm ³ @ 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Constante de la loi d'Henry (H)	1,01 ^E +02 - 1,70 ^E +02 Pa*m ³ /mole.

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Instable à températures élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases.

Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Zinc. Cadmium. Magnésium. Aluminium. Alliages d'aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition. Les produits de décomposition peuvent comprendre des quantités infimes de ce qui suit: Phosgène.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Ingestion

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités des suites d'opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent provoquer de graves lésions, et même la mort. Une ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale.

DL50, rat > 110 mg/kg

Risque d'aspiration

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons, entraînant une absorption rapide et des lésions à d'autres systèmes de l'organisme.

Cutanée

Un contact cutané prolongé ou avec une grande surface de la peau peut entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, lapin 333 mg/kg

Inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Les observations sur des animaux comprennent: Léthargie

|| CL50, 4 h, Vapeur, rat > 2,7 - < 3,07 mg/l

Dompage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une grave irritation des yeux. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Sensibilisation

Peau

Les données recueillies grâce à des essais sur les animaux indiquent que le 1,3-dichloroprène est une substance sensibilisante cutanée potentielle.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Vessie. Tissus du nez. Foie. Poumons. Tractus gastro-intestinal. Voies respiratoires. Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Toxicité chronique et cancérogénicité

S'est révélé cancérigène par voie orale chez les animaux de laboratoire. Une exposition par inhalation a entraîné une hausse du taux normal de tumeurs pulmonaires bénignes chez les souris mâles.

Toxicité pour le développement

N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

|| CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h: 2,78 mg/l

|| CL50, Cyprinodon variegatus, 96 h: 0,87 mg/l

|| CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h: 3,7 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

|| CE50, Daphnia magna, 48 h: 3,58 mg/l

|| CE50, huître américaine (Crassostrea virginica), 48 h, inhibition de la croissance de la coquille: 0,64 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

|| CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h: 14,9 mg/l

|| CE50, diatomée de l'espèce de la navicule, inhibition de la croissance de la biomasse, 120 h: 2,35 mg/l

|| CE50, Lemna gibba, 14 jr: 14,56 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour le poisson (ChV)

|| Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 33 jr, survie, NOEC:0,0318 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

|| Daphnia magna, 21 jr, nombre de descendants, NOEC: 0,0701 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

|| DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie): 139,8 mg/kg poids corporel.

|| CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (Canard Mallard): > 6243 mg/kg par voie alimentaire.

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

|| CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr: 55,6 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité

|| Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

2,3 - 4,75 jr

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
4,9 %		Test OCDE 301D	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
	7 - 12 h	

|| Demande théorique en oxygène: 1,281 mg/mg

12.3 Potentiel de bioaccumulation

|| **Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

|| **Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 1,82 - 2,1 Mesuré

12.4 Mobilité dans le sol

|| **Mobilité dans le sol:** Pour un ou des produits semblables:, Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

|| **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 44,7 Mesuré

|| **Constante de la loi d'Henry (H):** 1,01^E+02 - 1,70^E+02 Pa*m3/mole.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

|| Le 1,3-dichloropropène a un potentiel de destruction de l'ozone stratosphérique (ODP) de 0,002 par rapport au CFC-12 (ODP=1).

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ROUTE & RAIL

Désignation exacte pour l'expédition: DICHLOROPROPENE

Classe de risques: 3 Numéro d'identification: UN2047 Groupe d'emballage: GROUPE D'EMBALLAGE III

Classification: F1

Numéro d'identification du danger: 30

Danger environnemental: Oui

MER

Désignation exacte pour l'expédition: DICHLOROPROPENES

Classe de risques: 3 Numéro d'identification: UN2047 Groupe d'emballage: GROUPE D'EMBALLAGE III

Numéro EMS: F-E,S-D

Polluant marin: Oui

AIR

Désignation exacte pour l'expédition: DICHLOROPROPENES

Classe de risques: 3 Numéro d'identification: UN2047 Groupe d'emballage: GROUPE D'EMBALLAGE III

Instruction Emballage Cargo: 366

Instruction Emballage Passager: 355

Danger environnemental: Oui

VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

Désignation exacte pour l'expédition: DICHLOROPROPENE

Classe de risques: 3 Numéro d'identification: UN2047 Groupe d'emballage: GROUPE D'EMBALLAGE III

Classification: F1

Numéro d'identification du danger: 30

Danger environnemental: Oui

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Révision

Numéro d'identification: 50088 / 3015 / Date de création 2012/09/17 / Version: 5.0

Code DAS: XRM-5048

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.